

28 nov 2013 -17:15

Appartient à Conseil des ministres du 28 novembre 2013

Utilisation partagée des sites d'antennes

Sur proposition du ministre de l'Economie et des Consommateurs Johan Vande Lanotte, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à l'utilisation partagée de sites d'antennes.

Le projet fixe les principes auxquels doivent répondre les informations dans la base de données des sites d'antennes. Afin d'assurer une information complète et une accessibilité optimale de la base de données, chaque opérateur communiquera à l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT) diverses données concernant tous ses sites, de façon à assurer un partage efficace des informations.

L'IBPT publiera mensuellement une liste détaillée reprenant tous les sites existants et en projet.

Le projet est soumis au Comité interministériel des télécommunications et de la radiodiffusion et la télévision, au Comité de concertation et au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
[http:// www.economie.fgov.be](http://www.economie.fgov.be)